

Opération de Développement Rural

Le processus

« Une Opération de Développement Rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. [...] L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel». (Décret du 11 avril 2014)

La participation citoyenne

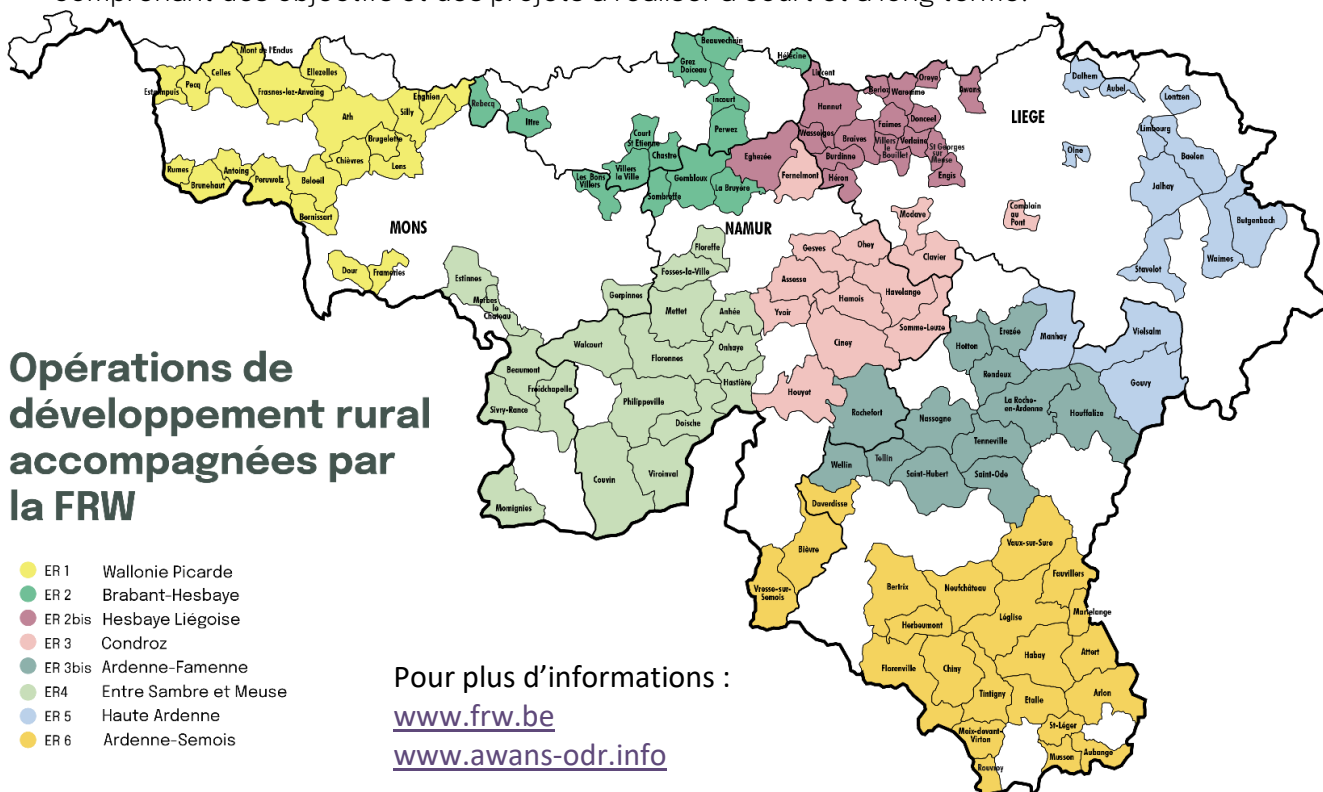
La participation citoyenne est au cœur de la démarche. Cette Opération est constituée par et pour les habitants d'une commune. Ainsi, tous les acteurs du territoire sont concernés et invités à s'exprimer au cours des différentes étapes de l'ODR, qu'ils soient : citoyen, élu communal, jeune ou moins jeune, issu du monde associatif, économique, agricole, social...

Un programme global

Une Opération de Développement Rural est une politique de développement local agissant sur l'ensemble des domaines auxquels une commune rurale est confrontée quotidiennement : agriculture, économie, santé, aménagement du territoire, vie associative, logement, cohésion sociale, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle...

Une réflexion stratégique à long terme

Le but d'une ODR est de dynamiser une commune et d'améliorer le cadre et les conditions de vie de ses habitants. Pour ce faire, l'ensemble des réflexions permettra de définir une stratégie cohérente, comprenant des objectifs et des projets à réaliser à court et à long terme.



Le déroulement d'une Opération de Développement Rural

Le diagnostic du territoire

La première phase d'une ODR est l'élaboration d'un diagnostic participatif, partagé par les acteurs du territoire. Ce diagnostic permet d'identifier les ressources (humaines et physiques) et les problématiques d'un territoire. Afin de le constituer, différentes données sont croisées, qu'elles soient objectives (partie 1 du PCDR) ou subjectives (appréciation de la population suite aux différentes consultations).

Cette première phase se conclut par la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

La stratégie de développement

A partir de ce diagnostic participatif, la CLDR avec l'aide de l'Auteur, est amenée à définir une stratégie de développement. Celle-ci est composée de défis, déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en projets. Cette stratégie de développement permet de valoriser les ressources et de répondre aux problématiques du territoire, identifiées dans le diagnostic partagé.

Cette deuxième phase se conclut par la finalisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

La réalisation des projets

Après approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon, les projets sont mis en œuvre dans les 10 années qui suivent. Pour cela, la CLDR continue de se réunir régulièrement pour suivre l'évolution de ces projets et vérifier l'adéquation avec les besoins de la population. Elle prend également part à la réalisation directe de certains d'entre eux.

